



PIERRE PELOUZET
MEDIATEUR NATIONAL DES RELATIONS INTER-ENTREPRISES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Lundi 15 décembre 2014

**5^{ème} Anniversaire de la *Charte Relations fournisseur Responsables*
et déjà 500 signataires engagés à nos côtés.**

La Française des jeux (FDJ) et Unibail Rodamco signent à leur tour.

Charte RELATIONS FOURNISSEUR RESPONSABLES

La *Charte Relations fournisseur Responsables* prévoit pour chaque signataire :

- la désignation d'un « Correspondant PME » ou « Médiateur interne » pouvant être saisi par les fournisseurs en cas de conflits ou litiges ;
- la mise en place d'indicateurs de suivi ;
- le respect de la législation en vigueur : la Médiation Inter-entreprises analyse les CGA des entreprises adhérentes afin de les faire évoluer vers une mise en conformité avec les textes de la loi ;
- Deux Comités de pilotage par an rassemblent les entreprises et organismes signataires : chacune d'entre-elles présente les avancées de son dispositif de mise en œuvre de la Charte sur le terrain.

Les 10 engagements de la *Charte Relations fournisseur Responsables* :

- 1- Assurer une équité financière vis-à-vis des fournisseurs
- 2- Favoriser la collaboration entre grands donneurs d'ordres et fournisseurs stratégiques
- 3- Réduire les risques de dépendances réciproques entre donneurs d'ordres et fournisseurs
- 4- Impliquer les grands donneurs d'ordres dans leur filière
- 5- Apprécier le coût total de l'achat
- 6- Intégrer la problématique environnementale
- 7- Veiller à la responsabilité territoriale de son entreprise
- 8- Les Achats : une fonction et un processus
- 9- Une fonction Achat chargée de piloter globalement la relation fournisseurs
- 10- Fixer une politique cohérente de rémunération des acheteurs

Contacts presse :

Cabinet Médiation Inter-entreprises : Caroline HARDY - 01 53 17 87 97 / 06 11 14 58 46 – caroline.hardy@finances.gouv.fr